

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 22/02/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Présents non votants : 0

Votants: 8

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : William GEORGES, Jean-Sébastien COHAS

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20240227_003

Travaux sur le chemin du Bray

Monsieur le maire informe que le Chemin du Bray est particulièrement endommagé malgré les interventions très régulières du personnel de la mairie et de sous-traitants.

La mairie est en discussion avec la CCPU et Réalités pour une éventuelle prise en charge des travaux du chemin du Bray par le budget voirie de la CCPU.

A priori, il n'est pas possible de prendre une autre entreprise qu'Eiffage pour effectuer les travaux. Eiffage et Réalités doivent prendre contact avec l'Adjoint en charge de ces travaux pour une visite du chantier et une proposition tarifaire contradictoire avec la proposition de la SAS Chat.

L'adjoint présente un résumé des travaux et suggère de retenir l'entreprise CHAT. En effet, Eiffage a présenté une contre-offre sur le chemin du Bray dont le montant total s'élève à 28 104,23 €HT mais les prestations ne sont pas identiques à celles proposées par CHAT puisque en plus des travaux d'arasement, de reprofilage de la voie, Eiffage propose la création ou le curage de fossés, créations de traversée, pose de monocouches sur certains secteurs et PATA (point à temps) sur certains secteurs.

Il est précisé qu'à ce jour, la mairie a budgété les travaux de CHAT au budget 2024 au compte 2151, opération OO en section d'investissements. Le devis de la SAS Chat s'élève à 7 997,93 €TTC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la solution proposée par la SAS CHAT.

- DONNE autorisation au Maire de signer la commande correspondante aux prestations proposées ;

- DEMANDE au Maire de négocier une prise en charge par la Communauté de Communes dans la mesure où la route du Bray est une voie à caractère intercommunale.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE